

RÉSUMÉ

Une Commission parlementaire concernant la réforme du mode de scrutin a suscité chez moi plusieurs réflexions. Au départ, nous ne pouvons passer sous silence les distorsions importantes du système actuel entraînant un solide bipartisme et des lacunes au niveau de la représentation des minorités. D'autre part, si on examine attentivement les possibilités de mode de scrutin qui s'offrent, il est clair qu'aucun d'entre eux n'est parfait. Alors, il s'agit de proposer le mode le plus adéquat pour le peuple québécois, en tenant compte de la population et de la répartition géographique au Québec. En outre, il faut conserver en mémoire qu'un changement du mode de scrutin doit se faire en douceur, en conservant certaines bases afin que la population s'y reconnaisse et s'y sente concernée. Ainsi, le mémoire que je vous offre repose sur quelques principes généraux, tels :

- Une atténuation des distorsions causées par le mode actuel,
- La conservation du même nombre de députés à l'Assemblée nationale,
- Un mode de scrutin simple, représentatif et qui assure une certaine stabilité gouvernementale,
- Le maintien d'une étroite relation entre la population et son député,
- Une adaptation de cette proposition à une réalité régionale de plus en plus présente,
- Une redéfinition du rôle des députés.

Par ailleurs, je crois que la force principale de ce mémoire est sa grande simplicité. Ainsi, il a donc beaucoup plus de chance d'être compris par la majeure partie des acteurs impliqués. En somme, je soutiens que cette réforme est importante pour le Québec mais nous devons avoir le courage de nos idées afin de rendre notre système électoral plus démocratique.